

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
<p>Aide à la location ACTION LOGEMENT</p> <p>https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune</p>	<p>Montant maximum de 100 euros mensuels, déduction faite de l'APL, justifiée ou évaluée, attribuée pour toute la période formation professionnelle, pour une durée maximale de 3 ans.</p>	<p>ACTION LOGEMENT</p>	<p>Consulter : https://www.actionlogement.fr/alternants-un-coup-de-pouce-pour-vous-loger contact.normandie@actionlogement.fr</p>	<p>Jeunes de moins de 30 ans (la demande d'aide doit être déposée au plus tard le jour de leur trentième anniversaire) en formation professionnelle dans une entreprise du secteur privé non agricole, à la date de la demande d'aide. - Sous contrat d'apprentissage ou - Sous contrat de professionnalisation</p>	<p>Demande à présenter dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation. Si la formation porte sur plusieurs exercices, la date de démarrage pourra être la date de début d'un exercice, sans nécessairement être le premier exercice. L'occupation doit être liée à une période de formation.</p>
<p>ATOUTS NORMANDIE loisirs éducatifs, culturels et sportifs</p>	<p>Destinée à tous les jeunes de 15 à 20 ans, elle permet d'obtenir des réductions sur les spectacles, le cinéma, le transport, la pratique sportive et artistique.</p>	<p>CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE</p>	<p>Par le jeune sur le site : atouts.normandie.fr</p>	<p>Renseignements par mail : atouts.normandie.fr</p>	<p>L'adhésion est de 10€.</p>
<p>PRIME D'ACTIVITÉ</p> <p>Consulter : https://www.caf.fr/visite-guidee/la-prime-d-activite</p>	<p>La Prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Les apprentis et les stagiaires en contrat de professionnalisation peuvent en bénéficier.</p>	<p>CAF</p>	<p>Démarche à effectuer sur le site de la CAF</p>	<p>Avoir au moins 18 ans et percevoir durant au moins trois mois, un salaire minimum d'environ 907 euros net par mois.</p>	

Mémento des aides pouvant être versées aux apprentis

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
TRANSPORT Abonnement Élèves Étudiants Apprentis AEEA	Pour les déplacements quotidiens sur le réseau TER normand l'apprenti(e) peut bénéficier d'un abonnement sur son parcours domicile-études, jusqu'à 75% de réduction.	SNCF	Pour obtenir l'AEEA : un certificat de scolarité ou le formulaire SNCF rempli par le directeur de l'école (formulaire disponible en gare sur simple demande) + 2 photos d'identité récentes + une pièce d'identité.	Renseignements dans les gares et boutiques SNCF	
Carte d'Étudiant des Métiers	La carte d'Étudiant des Métiers, conforme à un modèle type, permet à l'apprenti de faire valoir la spécificité de son statut auprès des tiers, notamment en vue de bénéficier, le cas échéant, de réductions tarifaires (cinéma, sports, restaurants universitaires).	ÉTAT	Ce document officiel (avec photo) est remis par le centre de formation au moment de la rentrée.	Cette carte est valable sur l'ensemble du territoire, elle est délivrée à l'apprenti par l'UFA/ CFA qui assure sa formation. Elle est valable pour le cycle de formation.	En cas de rupture du contrat d'apprentissage, elle devra être récupérée et détruite par l'établissement de formation qui l'a délivrée.
Aide à la mobilité européenne et internationale	Forfait accordé par l'OPCO pour couvrir les frais engagés pour une mobilité.	OPCO			Renseignements auprès de votre UFA /CFA
Bourses communales aux étudiants et apprentis	Certaines communes attribuent une bourse aux étudiants et apprentis demeurant sur la commune et fréquentant des établissements d'enseignement supérieur ou d'apprentissage publics ou privés.	MAIRIE DE VOTRE COMMUNE	Les dossiers de demande sont à retirer au secrétariat du C.C.A.S de votre ville.	Le montant de cette bourse communale est calculé en fonction des ressources des parents.	
Allocation de rentrée scolaire	L'allocation de rentrée scolaire concerne tous les élèves âgés de 6 à 18 ans.	CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Par la famille du jeune	L'allocation de rentrée scolaire est versée directement fin août pour les élèves de 6 à 16 ans. Les jeunes de 16 à 18 ans la perçoivent plus tard sur présentation d'un justificatif de scolarité ou d'apprentissage.	Le montant est calculé en fonction des ressources des parents (plafonds en fonction du nombre d'enfants)

Mémento des aides pouvant être versées aux apprentis

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Aides financières spécifiques	<p>Le salaire versé à l'apprenti est exonéré d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil fixé chaque année par la loi de finances.</p> <p>Les parents perçoivent les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti, si sa rémunération n'excède pas un plafond fixé à un pourcentage du SMIC.</p> <p>Comme tout jeune salarié, l'apprenti peut bénéficier d'allocations d'aide au logement et d'un accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs.</p>	CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES	Par la famille du jeune	Être inscrit dans l'établissement	Tarifcation à l'unité ou à la semaine – selon calendrier de l'alternance
Internat Demi-pension	L'apprenti peut bénéficier des services de la demi-pension et de l'internat de l'établissement de formation.	UFA	Auprès des services de l'Intendance de l'UFA/CFA		
Aide au Permis de conduire de 500 euros	https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail/alternance/jcms/leader_10001/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b	ETAT	Auprès du CFA	Être apprenti	
Premier Équipement	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti le premier équipement dans la limite d'un plafond maximal de 500 euros.	OPCO	l'UFA s'occupe d'équiper chaque apprenti	Être apprenti bénéficiant de l'Internat	
Frais d'hébergement par nuitée	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti les nuitées passées au sein de l'établissement de formation dans la limite d'un plafond maximal de 6€/nuitée .	OPCO		Être apprenti prenant ses repas à la restauration scolaire	
Frais de restauration par repas	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti les repas pris au sein de l'établissement de formation dans la limite d'un plafond maximal de 3€/repas .	OPCO			